

Image not found or type unknown



Interim paiement ifm et cp en fin de mission avec une 2nde missio

Par **fleurr**, le **09/12/2015** à **20:23**

Bonjour,
Je viens d'effectuer une mission d'interim du 5/01/15 au 25/09/15. Le 24/09 j'ai signé une nouvelle mission dans la même entreprise au même poste pour le même motif allant du 26/09/15 au 5/07/16.
J'ai demandé le paiement des cp et ifm, la boîte d'interim refuse car ce serait un renouvellement de contrat, le tout sera payé en juillet 2016, or pour moi j'ai l'impression que c'est une nouvelle mission, l'agence d'interim a-t-elle le droit ou puis-je exiger le paiement pour les 9 premiers mois?
Merci d'avance.